



Résumé commenté de la circulaire de rentrée 2022

« Une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être »... selon le Ministre.

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>

« L'École n'est pas seulement le cœur battant de notre société, elle est aussi son principal vecteur d'unité. À l'abri des querelles idéologiques, elle doit redevenir le lieu de la réconciliation nationale. »

Il est étonnant que cet objectif politique de retrouver une concorde civile soit ainsi dévolu à l'École.

Les élèves ne sont pourtant pas encore des citoyens, doivent-ils ainsi être modelés pour prêcher la bonne parole et faire pression sur leurs parents ?

L'École doit former à l'esprit critique mais pas à l'endoctrinement quel qu'il soit.

De même, les divisions idéologiques ne sont pas un mal en soi. Emmanuel Macron veut faire croire qu'il les transcende alors qu'il favorise un libéralisme très droitier.

Les idéologies et les choix de société peuvent être divergents, c'est le gage d'un pluralisme démocratique.

« À l'automne, des réflexions collectives associant nos partenaires seront engagées au sein des équipes, à partir du projet de leur école ou de leur établissement, afin qu'elles puissent identifier leurs atouts, leurs difficultés et leurs besoins. »

N'est-ce pas déjà l'objectif des évaluations des établissements mises en place depuis 2020 ?

Pourquoi une telle redondance si ce n'est, de nouveau, pour constater le désengagement de l'État à assurer ses missions nationales de service public.

Le renvoi au local est un leurre culpabilisant. La fausse démocratie participative ne masque pas la verticalité permanente des choix politiques.

Les participants à ces débats tronqués n'ont aucun pouvoir sur le manque de personnels, le manque d'heures, la lourdeur des programmes, le sens des examens...

Le problème n'est pas le diagnostic qui est déjà bien identifié mais les solutions, les moyens et l'autonomie réelle des équipes locales dans un cadre qui doit rester national.

Le Ministre met alors en avant **la résorption des inégalités scolaires** comme l'une des finalités de ces débats.

« Dans la continuité de l'expérimentation marseillaise et en vue d'en généraliser progressivement la méthode, le ministère met en place un dispositif d'appui aux innovations locales pour la réussite des élèves. Ces moyens supplémentaires permettront de soutenir les projets et les ambitions des équipes pédagogiques, avec un accompagnement renforcé des académies, pour construire l'École du futur. »

Le Ministre revient sur la généralisation annoncée dès la rentrée par le président de la République, cela semble logique car les expérimentations marseillaises commencent à peine. Il n'y a donc aucun recul, aucun bilan possible quant à leur efficacité.

Il s'agit en fait ici d'appel à projets pédagogiques locaux.

« L'égalité passe par la compensation des difficultés et différences de situation en renforçant les moyens consacrés aux élèves les plus défavorisés. »

Y aurait-il donc un mince espoir pour l'avenir de l'Éducation prioritaire ?

1. Une école engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Il s'agit de la lecture, de l'écriture et des mathématiques qui deviennent prioritaires dès la maternelle.

Les évaluations sont étendues à une partie des CM1 et des Quatrièmes.

Pour le collège, trois priorités sont énoncées et à inscrire dans les projets d'établissement : « réduction des écarts de niveaux en sixième, ouverture aux métiers et au monde professionnel et développement de la pratique sportive sur le temps périscolaire ».

Il convient que des ajustements (« tout en corrigeant les difficultés qui ont pu apparaître ») sont encore nécessaires pour le lycée mais ne remet pas en cause l'équilibre général et la réforme elle-même.

L'alourdissement de la charge de travail, la perte de sens et la souffrance professionnelle causées par cette réforme risquent donc de perdurer.

Des « dispositions définitives » seront mises en place à la rentrée 2023 pour « renforcer la place des mathématiques » et « d'y assurer un enseignement pour tous ». Cela ne signifie pas qu'elles reviendront dans le tronc commun en tant que discipline.

La voie professionnelle est vantée parce qu'elle répond « utilement aux besoins sociaux et économiques de la Nation. ».

Il n'y a pas de retour prévu non plus sur la catastrophique réforme du lycée professionnel.

« L'accent sera mis sur la formation aux techniques de recherche d'emploi et au renforcement des compétences professionnelles en lien direct avec les entreprises et structures locales pourvoyeuses d'emplois. »

Il s'agit donc d'améliorer l'employabilité à court terme et locale avant tout. Depuis lundi 4 juillet et pour la première fois, les lycées professionnels sont gérés à la fois par le ministère de l'Éducation nationale et celui du Travail.

Le Ministre reconnaît les difficultés de poursuite d'études notamment en BTS.

Faut-il lui rappeler la drastique diminution des heures d'enseignement de lettres/histoire-géographie et de sciences ?

« Porter des plans de formation construits autour des besoins exprimés par les personnels et des priorités ministérielles. »

Les formations descendantes, s'apparentant souvent à un formatage, ne sont donc toujours pas abandonnées.

« Entrer dans la culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves ».

Les évaluations des établissements vont être généralisées au premier degré. Ces évaluations dissimulent mal la volonté de conditionner les moyens à la « performance ».

Pour les élèves, le problème n'est pas le diagnostic que nous faisons finement mais la remédiation (Sur quelles heures ? Avec combien d'élèves ?).

2. Une école engagée pour l'égalité et la mixité.

Le Ministre voit dans l'égalité scolaire le fait d'assurer le même niveau d'exigence et de bien-être pour tous mais aussi de mieux accompagner ceux qui sont les moins favorisés.

Il vante ensuite les PIAL mais reconnaît que « beaucoup reste à faire » pour l'École inclusive.

Il admet la précarité des AESH, il envisage de les revaloriser et de leur donner la possibilité de travailler à temps complet... mais aussi en péri-scolaire.

Le dédoublement en Éducation prioritaire aurait « démontré son efficacité », ce n'est pourtant pas la conclusion de nombreuses études scientifiques.

Il aurait fallu le comparer au dispositif « Plus de maîtres que de classes » qui touchait sept fois plus d'élèves pour un même coût.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages2019/04/17042019Article636910818878777691.aspx>

« Cette année, les collèges expérimenteront, en lien avec les autorités académiques, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de sixième pour mieux accompagner la transition entre l'école et le collège, donner sa pleine cohérence au cycle 3 et renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, notamment en mathématiques.

La priorité sera donnée aux collèges dont les résultats aux évaluations nationales révèlent des difficultés spécifiques »

Il n'y aura donc plus de collège unique puisque tous n'auront plus les mêmes horaires disciplinaires nationaux.

Les heures de mathématiques supplémentaires seront-elles prises sur les autres horaires disciplinaires comme l'avait dit Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle ?

« Devoirs faits » est présenté comme un dispositif de renforcement « des acquis dans les savoirs fondamentaux ». Rappelons qu'en Gironde la faramineuse somme qui lui est allouée permet d'offrir seulement 2,5 heures par an à 30 % d'élèves volontaires.

« Lutter contre les assignations sociales et territoriales »

Il s'agit de mieux aider les familles à bénéficier de bourses revalorisées et des fonds sociaux.

Pour davantage de mixité scolaire, il envisage de créer de nouveaux internats d'excellence et d'ouvrir des sections internationales dans les établissements les plus défavorisés mais aussi d'augmenter le nombre de boursiers dans les 250 collèges parmi les plus favorisés.

Les deux premières mesures n'ont pourtant pas fait preuve d'une grande efficacité. En catimini, le Ministre vient de faire passer une circulaire permettant aux établissements privés sous contrat de bénéficier des fonds sociaux.

Il veut aussi lier les Territoires éducatifs ruraux à l'École du futur sans jamais définir ce que revêt ce slogan notamment pour celles et ceux qui travaillent dans l'École du présent.

« Des collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout au long du cycle 4, qui pourront prendre la forme de visites d'entreprises, de mini-stages, de rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, et exploiter les ressources conçues par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), les conseils régionaux et les branches professionnelles »

Il n'y aura donc pas la demi-journée hebdomadaire d'orientation dès la classe de Cinquième promise par Emmanuel Macron lors des élections présidentielles.

Il n'y a pas d'horaires, ni de disciplines désignées pour prendre en charge cette découverte des métiers. S'il s'agit de la technologie, c'est l'une des disciplines où l'on manque le plus de titulaires en Gironde. Pour le Ministre, cette activité de découverte des métiers devrait permettre de lutter contre les inégalités de genre.

Il avance le chiffre d'un tiers de décrocheurs en moins en dix ans mais constate aussi pourtant qu'un jeune sur huit sort de l'école sans diplôme.

3. Une école engagée pour le bien-être des élèves.

Selon la circulaire, chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination ou de violence et du fléau du harcèlement.

« Notre école doit se fonder sur le respect de l'autre »

On saura le rappeler à nos managers autoritaires et méprisants.

Le Ministre met en avant le respect « des élèves et des familles envers les professeurs, l'autorité de leur savoir ».

L'EMC est vantée comme un enseignement important pour transmettre les valeurs de la République... avec une demi-heure par semaine en classe entière en lycée on ne peut que douter de l'importance réelle qui lui est accordée.

Il faut valoriser l'engagement des élèves dans leur parcours citoyen.

Cela pose question car ce parcours met en avant les modes ministérielles du moment et donc peut être un outil pour normer les comportements. On est loin du futur citoyen libre et éclairé mentionné au début de la circulaire.

La circulaire prévoit un communiqué mensuel sur les atteintes à la laïcité.

C'est un outil de communication qui peut être facilement instrumentalisé.

Le Ministre demande à ce que les équipes « Valeurs de la République » soient renforcées et départementalisées.

« Les discriminations, les paroles et actes de haine raciste, antisémite, ou à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), les violences sexistes ou sexuelles n'ont aucune place à l'école et doivent y être combattus. »

C'est tout à l'honneur du Ministre, à l'inverse de son prédécesseur très conservateur sur ce sujet, d'écrire que l'École est bien là pour lutter contre toutes ces discriminations.

On imagine dès lors que Le Figaro va pouvoir refaire une nouvelle Une sur « Comment on endoctrine nos enfants à l'école ? » (12 novembre 2021).

L'éducation à la sexualité doit être renforcée.

« L'ensemble des collègues devront s'être engagés dans le programme pHARe, dont l'une des ambitions est la formation de tous les personnels et des élèves à la prévention et à la lutte contre le harcèlement. En vue du même objectif, chaque collègue devra désigner des ambassadeurs Non au harcèlement. »

Selon le site du ministère, le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers :

- 1 Mesurer le climat scolaire.
- 2 Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- 3 Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- 4 Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- 5 Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- 6 Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- 7 Suivre l'impact de ces actions.
- 8 Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Nous n'avons pas eu de bilan ni départemental ni académique, de ce programme pHARe.

Les élèves doivent être formés, notamment par les professeurs documentalistes, à l'univers numérique.

« Une expérimentation sera mise en place en classe de sixième dès la prochaine rentrée via une attestation de sensibilisation au numérique. »

Pourquoi une nouvelle attestation alors que PIX intègre cette dimension préventive à partir de la Cinquième ?

« Une attention à la santé mentale des élèves ».

Tout comme nous, le Ministre constate que la crise sanitaire a eu des effets délétères (troubles anxieux, affaiblissement de l'estime de soi »).

La santé psychique est présentée comme une « priorité absolue », le Ministre nous enjoint donc de faire du repérage d'élèves.

Pourtant il n'y aura pas d'embauches de médecin scolaire, d'infirmière scolaire ou de PSY-EN qui témoigneraient d'une réelle volonté de prise en charge. En Gironde, le Conseil départemental a même voté le 27 juin la décentralisation des infirmières scolaires pour pallier aux insuffisances de l'État dans ce domaine.

« L'éducation artistique et culturelle (EAC) et la pratique sportive constituent deux priorités fixées par le président de la République. »

La part collective du pass culture doit servir aux projets d'EAC de la Quatrième à la Terminale.

Il faut donc voir dans vos conseils d'administration qu'elle est la somme dont dispose votre établissement.

La rentrée en musique est poursuivie... on peut proposer un requiem pour Blanquer ?

« Les trente minutes d'activité physique quotidienne seront généralisées à compter de la rentrée dans toutes les écoles de France »

« Les collèges volontaires seront invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives. »

Il s'agit donc d'externaliser la pratique sportive car ce ne sont pas des heures d'EPS supplémentaires.

C'est une dérive inquiétante qui pourrait aussi concerner un jour les arts plastiques et l'éducation musicale.

Sur l'environnement :

« La formation des élèves sur ces thématiques n'apparaît pas suffisante, à la fois pour fonder leur analyse, faire évoluer leurs comportements et accompagner leur orientation vers les parcours d'études et secteurs d'emplois correspondants. »

Le CSP doit revoir les programmes de toutes les disciplines pour y intégrer cette dimension environnementale.

« En parallèle, les écoles, collèges et lycées doivent poursuivre leur action volontariste pour rechercher la sobriété écologique. »

C'est peu compatible avec le tout-numérique que l'on nous vante sans cesse.

Un « guide de la sobriété écologique » va être publié dans l'année, le réchauffement climatique doit trembler d'ef...froid.

« Nous devons désormais être prêts à faire face à des crises imprévues »

La circulaire met alors seulement en avant des classes virtuelles accessibles toute l'année mais rien sur un protocole de rentrée alors que les contaminations de Covid repartent de plus belle, toujours rien sur les purificateurs d'air et les capteurs de Co2...

Nous allons interroger la DSDEN lors du prochain Comité Technique Spécial Départemental, le 12 juillet, sur les anticipations à faire pour appliquer cette circulaire, notamment dans les collèges.

Plutôt que l'École du futur, nous défendons le futur de l'École !

Le S2 de Gironde